

# Protection Plus contre les Dommages accidentels de Microsoft

## Document d'information sur le produit d'assurance

**Société :** AmTrust International Underwriters DAC, une compagnie d'assurances enregistrée en Irlande (sous le numéro d'immatriculation de société 169384) et régulée par la Banque centrale d'Irlande. Son siège social est situé au 6-8 College Green, Dublin 2, D02 VP48, Irlande

**Produit :** Assurance Dommages accidentels

Le présent document récapitule les principales caractéristiques de Votre Police d'assurance. Il n'est pas adapté aux demandes et besoins individuels et il est possible qu'il ne fournisse pas toutes les informations pertinentes relatives à Vos exigences de couverture. L'intégralité des informations précontractuelles et contractuelles figure dans d'autres documents.

### En quoi consiste ce type d'assurance ?

La présente Police d'assurance couvre la Réparation ou le Remplacement de votre Produit Microsoft éligible en cas de Dommages accidentels pendant la Durée de validité indiquée sur votre Justificatif de paiement ou jusqu'à un maximum de deux (2) Réclamations.



#### Ce qui est assuré :

- ✓ Dommages accidentels occasionnés à Votre Produit Microsoft éligible
- ✓ La couverture s'applique à la Réparation ou au Remplacement de Votre Produit Microsoft éligible lorsque des Dommages accidentels se produisent :
  - pendant la Durée de validité indiquée dans votre Justificatif de paiement, ou
  - jusqu'à un maximum de deux (2) Réclamations pendant la durée de la Police d'assurance.
- ✓ La présente Police d'assurance vous permet de conserver le disque électronique (SSD) du Produit en cas de Dommage accidentel sans avoir à payer des frais supplémentaires au titre du Remplacement.
- ✓ La présente Police d'assurance prévoit un service de livraison par transporteur à J+1 d'un Produit de Remplacement en cas de Dommage accidentel, sous réserve de conditions.



#### Ce qui n'est pas assuré :

##### Principales exclusions

- ✗ Les défauts mécaniques préexistants et/ou les dommages occasionnés à Votre Produit ;
- ✗ Tout(e) perte, vol, acte malveillant ou disparition de Votre Produit.
- ✗ Les dommages occasionnés au Produit lors du retrait du SSD.
- ✗ Le traitement délibéré de Votre Produit d'une manière dommageable, préjudiciable, malveillante, imprudente ou désobligeante qui entraîne son endommagement et/ou sa défaillance ;
- ✗ Le fait que Votre Produit fasse l'objet d'un rappel, d'une garantie ou de modifications de la part du Fabricant afin de réparer les défauts de conception ou de composant, ou une construction incorrecte ;
- ✗ L'usure normale ou la détérioration progressive des performances du produit ;
- ✗ Les dommages esthétiques, y compris les marques, rayures ou bosses, à moins que ces dommages esthétiques n'entraînent une perte de fonctionnalité ;
- ✗ Toute Réclamation concernant la restauration d'un logiciel ou de données, ou la récupération de données à partir de Votre Produit ;
- ✗ Tout dommage causé à Votre Produit si vous effectuez une réparation non autorisée ;
- ✗ D'autres exclusions sont énoncées dans les Conditions générales de la Police d'assurance.



## Existe-t-il des restrictions de couverture ?

- ! Afin d'être couvert par la présente Police d'assurance, le Produit doit : a) être un produit Microsoft Surface ou Studio éligible, et b) être acheté auprès de Microsoft ou d'un Détaillant agréé, et c) s'accompagner d'une garantie Fabricant minimale de douze (12) mois ;
- ! La couverture de la conservation de disque n'est disponible que pour les produits Microsoft dans lesquels le SSD est commercialisé dans une configuration amovible selon la fiche de données techniques.
- ! La livraison à J+1 dépend de la disponibilité de nos transporteurs express J+1 agréés, de la demande de service et de la localisation du produit.
- ! La Limite de responsabilité totale s'appliquant à Votre Produit est de deux (2) Réclamations pour la durée de la Police d'assurance ; et la limite totale maximum ne dépassera pas le Prix d'achat initial de Votre Produit.



## Où suis-je couvert ?

- ✓ France.



## Quelles sont mes obligations ?

### **Au moment de la souscription à la Police d'assurance :**

- ! Vous devez faire une déclaration juste du risque avant que la couverture ne commence à courir et lorsque vous apportez des modifications à la couverture ;
- ! Vous devez lire et examiner les conditions générales et les documents connexes de la présente Police d'assurance ;
- ! Vous devez payer la totalité de la prime.

### **Pendant la Période de validité de la Police d'assurance :**

- ! Toute réclamation doit être notifiée le plus rapidement possible et dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant la survenance de l'incident à l'origine de ladite Réclamation.
- ! Vous devez suivre la procédure de Réclamation énoncée dans la Police d'assurance, y compris fournir une copie du Justificatif de paiement, communiquer les informations spécifiées et mettre à jour le logiciel du Produit en installant sa version la plus récente avant de présenter une réclamation.
- ! Il Vous appartient de sauvegarder régulièrement tous les logiciels et/ou toutes les données, surtout avant le lancement de tout service couvert par la Police d'assurance. Les services de transfert de logiciels et/ou de données ou encore les services de récupération de logiciels et/ou de données ne sont pas pris en charge.



## Quand et comment payer ?

Le paiement doit être effectué dans son intégralité au moment de la souscription à la Protection Plus contre les dommages accidentels de Microsoft. Le montant de la prime indiqué inclut toutes les taxes d'assurance mentionnées dans les conditions générales de la présente Police d'assurance.

La prime doit être payée en totalité au moment de la souscription à la présente Police d'assurance.



## Prise d'effet et expiration de la couverture

La couverture des Dommages accidentels prend effet à la date de souscription à la Police d'assurance et demeure en vigueur pendant la Durée de validité indiquée sur Votre Justificatif de paiement ou jusqu'à ce que la Limite de responsabilité ait été atteinte, selon la première de ces éventualités.



## Comment résilier le contrat ?

Vous pourrez résilier la présente Police d'assurance à tout moment en Nous notifiant la demande de résiliation comme suit :

- Par écrit : Insurance Policy Cancellations, Microsoft Ireland Operations Limited, One Microsoft Place, South County Business Park, Leopardstown, Dublin 18, D18 P521, Irlande
- E-mail : [msepbus@microsoft.com](mailto:msepbus@microsoft.com)
- Par téléphone : Pour obtenir les numéros de téléphone, veuillez consulter la page <http://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers>

### DÉLAI DE RÉFLEXION

Outre le droit d'annulation prévu aux articles L. 112-10 et L. 112-2-1 du Code des assurances français, vous avez le droit d'annuler la Police d'assurance dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de souscription à la Police d'assurance. Si Votre demande d'annulation est faite dans les quarante-cinq (45) jours qui suivent la date de souscription à la Police d'assurance, Vous recevrez un remboursement de cent pour cent (100 %) de la prime que vous avez payée, à condition qu'aucune Réclamation n'ait été présentée pendant cette période.

### APRÈS LE DÉLAI DE RÉFLEXION

Si Votre demande d'annulation est effectuée après les quarante-cinq (45) jours suivant la date de souscription à la Police d'assurance, sous réserve que la Limite de responsabilité n'ait pas été atteinte, Vous bénéficierez d'un remboursement au prorata du prix d'achat que vous avez payé, à condition qu'aucune Réclamation n'ait été présentée pendant cette période.

## PROTECTION PLUS CONTRE LES DOMMAGES ACCIDENTELS DE MICROSOFT

### Conditions générales – Dommages accidentels avec conservation du disque et service d'expédition J+1

Nous **Vous** remercions de l'achat de la « Protection Plus contre les Dommages accidentels » que **Vous** venez d'effectuer. Le présent document, ainsi que les **Conditions particulières de Votre Police d'assurance** et votre **Justificatif de paiement**, constituent **Votre** police d'assurance (la « **Police d'assurance** » ou l'« Assurance »). Veuillez conserver le présent document et votre **Justificatif de paiement** ensemble, dans un lieu sûr, car ils vous seront nécessaires en cas de **Réclamation**. Les informations figurant dans la présente **Police d'assurance** **Vous** seront utiles pour déterminer et comprendre « CE QUI EST COUVERT » en vertu de **Votre Police d'assurance**. Pour toute question relative aux informations figurant dans la présente **Police d'assurance** ou concernant **Votre** couverture de manière générale, veuillez contacter **Microsoft** sur <https://support.microsoft.com>.

La présente **Police** répond aux exigences et aux besoins des personnes souhaitant s'assurer que leur produit est protégé en cas de **Dommage accidentel**.

La présente Assurance est émise par AmTrust International Underwriters DAC (« **Assureur** »), une société de droit irlandais (immatriculée sous le numéro 169384) et soumise à la réglementation fixée par la Banque centrale d'Irlande. Son siège social est sis au 6-8 College Green, Dublin 2, D02 VP48, Irlande.

L'Assurance est fournie par l'**Assureur** autorisé à exercer ses activités en France selon le principe de la libre prestation de services. L'**Assureur** est soumis à la réglementation fixée par la Banque centrale d'Irlande sise à N Wall Quay, North Dock, Dublin, D01 F7X3, Irlande. L'**Assureur** est également immatriculé auprès de l'*Autorité de contrôle prudentiel et de résolution* française en tant que compagnie d'assurance autorisée à exercer ses activités en France selon le principe de la libre prestation de services.

L'Assurance est présentée par Microsoft dans le cadre de la dérogation prévue à l'Article L. 513-1 du Code des assurances français.

### DÉFINITIONS

*Dans le cadre des présentes conditions générales, les mots commençant par une majuscule et en gras sont définis comme suit :*

- « **Dommage accidentel** » : dommage physique occasionné au **Produit** à la suite d'un événement soudain et imprévu, venant perturber le fonctionnement de **Votre Produit** et n'étant pas par ailleurs expressément exclu de la présente **Police d'assurance**.
- « **Gestionnaire** » : Microsoft Ireland Operations Limited sis au One Microsoft Place, South County Business Park, Leopardstown, Dublin 18, D18 P521, Irlande. Site Internet [www.microsoft.com](http://www.microsoft.com).
- « **Réclamation** » : une demande de **Réparation** ou **Remplacement** conformément à la présente **Police d'assurance** présentée par **Vous**.
- « **Franchise** » : la somme que **Vous** êtes tenu de régler, pour chaque **Réclamation**, en contrepartie des services couverts par la présente **Police d'assurance** (le cas échéant).
- « **Perte indirecte** » : perte ou coût encouru(e) par **Vous** résultant d'un événement assuré, mais qui, en soi, n'est pas spécifiquement couvert par la présente **Police d'assurance**. Par exemple, une perte de revenus ou de bénéfices, une perte d'usage ou de données, ou d'autres coûts supplémentaires.
- « **Limite de Garantie** » : **Notre** responsabilité maximale envers **Vous** pour toute **Réclamation** et au total pendant la **Durée** de la **Police**, comme indiqué dans la section « Options liées au schéma de couverture »
- « **Fabricant** », « **Microsoft** » : le **fabricant** d'équipement d'origine du **Produit** dont l'adresse est One Microsoft place, South County Business Park, Leopardstown, Dublin 18 D18 P521, Irlande.
- « **Prix d'achat Initial** » : le montant que **Vous** avez payé pour le ou les **Produits** couverts ; à l'exclusion des éventuels frais et/ou taxes applicables, tels que mentionnés sur **Votre Justificatif de paiement**.
- « **Police d'assurance** » : le contrat d'assurance entre **Vous** et **Nous**, qui est constitué du présent document, du **Justificatif de paiement** et des **Conditions particulières de Votre Police d'assurance**.
- « **Conditions particulières de la Police d'assurance** » : la première page de **Votre** compte **Microsoft** en ligne et/ou le courriel de confirmation envoyé par **Microsoft** qui confirme **Votre** couverture relevant de la présente **Police d'assurance**.
- « **Conditions préexistantes** » : dommages ou dysfonctionnements liés au **Produit** et existant avant l'acquisition de la présente **Police d'assurance**.
- « **Produit(s)** » : l'appareil **Microsoft** éligible acheté par **Vous** qui est protégé en vertu de la présente **Police d'assurance** et répertorié à la rubrique « Éligibilité du Produit ».
- « **Justificatif de paiement** » : le reçu d'origine de votre achat remis sur le point de vente et qui confirme la date d'achat de la présente **Police d'assurance**, la date d'achat du **Produit** ainsi que la **Période de validité**.
- « **Réparations** » : les mesures que le **Gestionnaire** prend pour réparer, corriger ou restaurer **Votre Produit** afin qu'il fonctionne convenablement à la suite d'une **Réclamation liée à un Dommage accidentel**. *Les pièces utilisées pour Réparer le Produit peuvent être des pièces neuves, d'occasion ou reconditionnées répondant aux spécifications d'usine du Produit d'origine.*
- « **Remplacer** » ou « **Remplacement(s)** » : un article **Vous** étant fourni du fait d'une **Réclamation**. Le **Gestionnaire** remplacera le **Produit** défectueux, à sa seule discrétion, par un modèle neuf, reconstruit ou reconditionné présentant des caractéristiques et fonctionnalités identiques ou similaires. **Microsoft** ne garantit pas qu'un **Remplacement** sera du même modèle, de la même taille, des mêmes dimensions ou de la même couleur que le **Produit** précédent.
- « **Détaillant** » : le vendeur agréé par **Microsoft** et **Nous** pour **Vous** vendre la présente **Police d'assurance**.
- « **Période de Validité** » : la durée de la **Police d'assurance** (par exemple, 2 ou 3 ans) au cours de laquelle les clauses de la présente **Police d'assurance** sont valables, telle que mentionnée dans **Vos Conditions particulières** et/ou **Votre Justificatif de paiement**.
- « **Nous** », « **Nos/Notre** », « **Nôtre/Nôtres** » : l'**Assureur**, AmTrust International Underwriters DAC.
- « **Vous** », « **Votre** », « **Vos** » : l'acheteur/le propriétaire du ou des **Produit(s)** couvert(s) par la présente **Police d'assurance**.

**En aucun cas, l'Assurance ne limitera, n'annulera ou ne remplacera la garantie légale qui exige du vendeur professionnel qu'il protège l'acheteur de toute conséquence découlant d'un défaut de conformité du produit (Articles L. 217-4 et suivants du Code français de la consommation) ou de défauts cachés (Articles 1641 et suivants du Code civil français).**

**Nous Vous recommandons de vérifier si Vous bénéficiez des droits prévus au titre de ces garanties légales, à la place de l'Assurance.**

## DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA COUVERTURE ET PÉRIODE DE VALIDITÉ

La couverture des dommages causés à **Votre Produit** résultant de **Dommages accidentels** commence à la date d'achat indiquée sur **Votre Justificatif de paiement**. La couverture se poursuivra jusqu'à la fin de **Votre Durée de validité** ou jusqu'à ce que la **Limite de responsabilité** soit atteinte, selon la première échéance.

## ÉLIGIBILITÉ DU PRODUIT

Afin d'être couvert par la présente **Police d'assurance**, le **Produit** doit : (a) être un appareil Microsoft Surface ou Studio éligible (décrit à la rubrique « Ce que couvre le présent contrat - Généralités » ci-dessous) ; (b) être acheté auprès de **Microsoft** ou d'un **Détaillant** agréé ; et (c) présenter une garantie **Fabricant** de douze (12) mois minimum.

## CE QUE COUVRE LE PRÉSENT CONTRAT – GÉNÉRALITÉS

Pendant la **Durée de validité**, en cas de **Réclamation** au titre d'un **Dommage accidentel**, la présente **Police d'assurance** couvre : i) la main-d'œuvre et/ou les pièces nécessaires à la **Réparation** du **Produit** ; OU ii) à la seule discrétion de **Microsoft**, un **Remplacement** du **Produit** en lieu et place de ladite **Réparation**. Veuillez vous reporter à la section « Options liées au schéma de couverture » qui s'applique à **Votre Police d'assurance** pour obtenir de plus amples informations.

## NOTIFICATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA COUVERTURE RELEVANT DE LA PRÉSENTE POLICE D'ASSURANCE

- A. Si le **Gestionnaire Vous** fournit un **Remplacement** :
- ▶ Le **Gestionnaire** se réserve le droit de **Remplacer** un **Produit** défectueux par un article neuf, d'occasion ou reconditionné présentant des fonctionnalités et des performances équivalentes ou similaires, mais pouvant toutefois ne pas correspondre au même modèle, à la même taille, aux mêmes dimensions ni aux mêmes couleurs que ceux du **Produit** initial.
  - ▶ Les progrès technologiques peuvent donner lieu à un **Remplacement**, dont le prix au détail ou le prix du marché serait inférieur à celui du **Produit** précédent et, en pareille situation, la présente **Police d'assurance** ne prévoit pas de **Vous** rembourser afin de compenser cet écart de prix.
  - ▶ L'ensemble des pièces, des composants ou des unités entières du **Produit** qui sont **Remplacés** en vertu des clauses de la présente **Police d'assurance** deviendront la propriété de **Microsoft**.
  - ▶ Dans la plupart des cas, des accessoires, équipements annexes et/ou périphériques ne seront PAS inclus ou fournis dans le cadre d'un **Remplacement**.
- B. La couverture décrite dans la présente **Police d'assurance** ne remplacera pas ni ne fournira aucun avantage déjà disponible dans le cadre d'une garantie **Fabricant** valide (c'est-à-dire des garanties légales et, le cas échéant, des garanties commerciales) pendant toute période de garantie **Fabricant** ; tout ce qui est couvert par la garantie **Fabricant** relève de la seule responsabilité du **Fabricant** (telle que prévue par le Code de la consommation français concernant la garantie sur la non-conformité et le Code civil français concernant la garantie sur les vices cachés notamment) et ne sera PAS couvert par la présente **Police d'assurance**, indépendamment de la capacité du **Fabricant** à remplir ses obligations.
- C. La couverture relevant de la présente **Police d'assurance** est limitée à celle qui est expressément décrite dans la **Police d'assurance**, en ce qui s'applique à **Votre Police d'assurance**. Tout ce qui n'est pas expressément prévu dans la **Police d'assurance** n'est pas couvert (ce qui inclut, par exemple, tout service de formation dispensé séparément par **Microsoft** ou toutes entités désignées par **Microsoft**).
- D. **Vos** responsabilités : Il **Vous** appartient de sauvegarder régulièrement l'ensemble des logiciels et/ou données, surtout avant le lancement de tout traitement d'une Réclamation en vertu de la **Police d'assurance**. Les services de transfert de logiciels et/ou de données ou encore les services de récupération de logiciels et/ou de données ne sont PAS pris en charge.
- E. **Votre** obligation de divulgation  
**Vous** avez le devoir de **Nous** faire une déclaration juste sur le risque avant le début de la présente **Police d'assurance**, lorsque **Vous** apportez une ou plusieurs modifications à couvrir. Cela signifie que **Vous** devez :
- ▶ divulguer tous les faits importants que **Vous** connaissez ou devriez connaître ;
  - ▶ procéder à la divulgation d'une manière raisonnablement claire et accessible ;
  - ▶ vous assurer que chaque déclaration importante de faits est en substance correcte et faite de bonne foi.

## PRIME

Le montant de la prime indiqué comprend toutes les taxes d'assurance. La prime est indiquée dans les **Conditions particulières**. La prime doit être payée en totalité au moment de la souscription à la **Protection Plus contre les Dommages accidentels de Microsoft**.

## OPTIONS LIÉES AU SCHÉMA DE COUVERTURE

*(Comme indiqué sur Votre Justificatif de paiement et selon ce qui s'applique dans Votre cas)*

Si **Vous** avez souscrit à la « Protection Plus contre les Dommages accidentels de Microsoft » comme indiqué sur **Votre Justificatif de paiement**, **Votre Police d'assurance** inclut uniquement la couverture des **Dommages accidentels** occasionnés à **Votre Produit**.

### **DOMMAGES ACCIDENTELS**

**Vous** êtes couvert pour un maximum de deux (2) **Réclamations** pendant la **Durée de validité** pour la **Réparation** ou le **Remplacement** de **Votre Produit** en cas de **Dommages accidentels** soumis à la **Limite de responsabilité**.

### **FRANCHISE**

Au titre de **Votre Police d'assurance**, aucun paiement de **Franchise** n'est nécessaire.

### **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

Pendant la **Durée de validité** de la **Police d'assurance**, la **Limite de responsabilité** totale sur **Votre Produit** est de deux (2) **Réclamations** pour la durée de la **Police d'assurance**, comme indiqué sur **Votre Justificatif de paiement**. Le montant maximum total ne dépassera pas le **Prix d'achat initial** indiqué sur **Votre Justificatif de paiement**.

**NOTIFICATION – Au sujet des Remplacements :** Si **Microsoft** décide de **Remplacer Votre Produit**, il est possible que **Microsoft** fournisse un service d'échange anticipé. Lorsque **Microsoft** fournit un service d'échange anticipé, le produit de **Remplacement** peut **Vous** être livré avant que **Nous** n'ayons reçu **Votre Produit** défectueux. **Vous** devez expédier **Votre Produit** défectueux à **Microsoft** dans un délai de quatorze (14) jours civils suivant l'accusé de réception du produit de **Remplacement**. Si **Vous** ne retournez pas le **Produit** défectueux à **Microsoft** dans un délai de quatorze (14) jours civils suivant l'accusé de réception du produit de **Remplacement**, des frais de non-retour de produit équivalant au prix de vente au détail indiqué par le **Fabricant** pour le produit de **Remplacement Vous** seront facturés.

## CONSERVATION DE DISQUE (SSD)

Cette couverture **Vous** permet de conserver le disque électronique (SSD) du **Produit** en cas de **Dommage accidentel**. **Votre Produit de remplacement** inclura un nouveau SSD sans frais supplémentaires. Cette couverture n'est disponible que pour les produits **Microsoft** dans lesquels le SSD est commercialisé dans une configuration amovible sur la fiche de données techniques sur la page **Produit** de **Votre Produit**.

## SERVICE D'EXPÉDITION J+1

Cette couverture prévoit un service de livraison à J+1 d'un **Produit de remplacement** (si cela a été accepté par **Microsoft**) à l'adresse de **Votre** site indiqué dans votre dossier, comme suit :

- a) Un (1) Jour ouvré suivant l'autorisation de **Votre Réclamation**, si **Votre Réclamation** est autorisée avant 12 h, heure d'Europe centrale (« CET ») ;  
ou
- b) Deux (2) Jours ouvrés si l'autorisation de **Votre Réclamation** intervient après 12 h CET.

Le service de livraison à J+1 par transporteur est soumis aux conditions suivantes :

- a) **Vous** devrez confirmer la disponibilité du transporteur express J+1 à l'adresse de **Votre** site AVANT l'achat de la présente **Police d'assurance**. **Vous** pouvez la confirmer sur le site internet : <https://docs.microsoft.com/en-us/surface/surface-next-business-day-replacement> qui présente les codes postaux où ce service est disponible.
- b) Disponibilité des transporteurs express J+1 agréés de **Microsoft**.

Aux fins de la présente clause, le terme « Jour ouvré » renvoie à tout jour du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés.

## OBJETS NON COUVERTS – EXCLUSIONS

LA PRÉSENTE POLICE D'ASSURANCE NE COUVRE PAS LES RÉCLAMATIONS RELATIVES À, OU DÉCOULANT DE, CE QUI SUIT :

- (a) Le traitement délibéré ou négligent du Produit d'une manière dommageable, préjudiciable, malveillante, imprudente ou désobligeante qui entraîne son endommagement et/ou sa défaillance.
- (b) Tout dommage ou dysfonctionnement de Votre produit causé par, ou attribué à, du contenu numérique, un logiciel (préchargé ou autre), y compris, sans s'y limiter, l'action d'un virus logiciel, un manque de disponibilité des mises à jour logicielles ou tout autre dysfonctionnement logiciel/numérique.
- (c) Tout(e) perte, vol, acte malveillant ou disparition.
- (d) La non-réalisation de la maintenance recommandée par le Fabricant, l'exploitation ou le stockage du Produit dans des conditions qui ne sont pas conformes aux spécifications ou instructions du Fabricant.
- (e) Les dommages causés à Votre Produit lors du retrait du SSD.
- (f) L'usure normale ou la détérioration progressive de la performance du Produit.
- (g) Un ou des Produit(s) dont le numéro de série a été supprimé ou modifié.
- (h) Des modifications, ajustements, transformations, réparations ou manipulations réalisés par toute personne autre qu'un technicien de service agréé par Nous-mêmes.
- (i) L'absence de fixation ou d'emballage adéquat du Produit pendant le transport donnant lieu à l'endommagement du Produit durant son transport.
- (j) Des dommages esthétiques survenus sur Votre Produit, y compris des marques, rayures ou bosses, à moins qu'un tel dommage esthétique n'entraîne une dégradation du fonctionnement.
- (k) Des dommages causés par le gel, la surchauffe, la rouille, la corrosion, la déformation ou le pliage. Toute Perte indirecte, y compris, par exemple : (i) dommages matériels, temps perdu, perte de données ou perte de revenus découlant d'un fait défini impliquant un Dommage accidentel, tout dysfonctionnement mécanique/électrique non défini, des services de formation fournis séparément par Microsoft ou par ses sociétés affiliées, ou tout autre type de dommages subis par le Produit ou liés au Produit, ce qui inclut, par exemple, tout équipement non couvert utilisé en association avec le Produit ; (ii) des retards de prestation des services ou une incapacité à effectuer la prestation des services pour tout motif quel qu'il soit ; (iii) une indisponibilité de toutes pièces/composantes ; (iv) les frais que Vous avez engagés pour adapter le Produit, notamment des socles, supports de tiers, alcôves personnalisées et éléments assimilés de tiers ; ou (v) tout Remplacement dont le modèle, la taille, les dimensions ou la couleur est/sont différent(s) de ceux du Produit d'origine.
- (l) Nous déclinons toute responsabilité vis-à-vis de tout dégât matériel faisant suite à l'exploitation, à la maintenance ou à l'utilisation du Produit ou d'un Remplacement en vertu des clauses de la présente Police d'assurance.
- (m) Des événements fortuits, ce qui inclut par exemple : émeute, rayonnement nucléaire, guerre/acte hostile ou contamination radioactive, conditions climatiques, exposition à des conditions météorologiques ou à des dangers de la nature, effondrement, explosion ou collision d'un objet ou avec un autre objet, incendie, tout type de précipitations ou d'humidité, foudre, poussières/sable, fumée, rayonnement nucléaire, contamination radioactive, émeute, mesure gouvernementale, ou dysfonctionnements d'Internet ou d'autres services de télécommunications.
- (n) Des Produit(s) faisant l'objet d'un rappel du Fabricant, d'une action au titre de sa garantie ou de travaux en vue de réparer un défaut de conception ou d'un composant, un assemblage inapproprié ou une erreur commise par le Fabricant indépendamment de sa capacité à rembourser de telles réparations.
- (o) L'entretien régulier ou préventif, voire une adaptation, modification ou révision normale.
- (p) Le coût des éléments des composants non couverts par la garantie du Produit accordée par le Fabricant initial ou de toute pièce non fonctionnelle/n'étant pas sous alimentation électrique et incluant par exemple, les pièces en plastique ou les autres pièces comme les câbles des accessoires, batteries (bien que la présente Police d'assurance puisse stipuler le contraire), connecteurs, cordons, fusibles, claviers, boîtiers ou moulages plastiques, interrupteurs et fils.
- (q) Les conditions préexistantes.
- (r) Toute Réclamation dans le cadre de laquelle aucun Justificatif de Paiement n'a été fourni, sauf dans la mesure où Nous consentons à transférer les avantages de la présente Police d'assurance.
- (s) Toute Réclamation concernant la restauration d'un logiciel ou de données, ou la récupération de données à partir de Votre Produit.
- (t) Les pertes, dommages, responsabilités ou dépenses directement ou indirectement provoqués par, ou se rapportant à, l'utilisation ou à l'exploitation, en tant que moyen de nuisance, de tout ordinateur, système informatique, programme informatique, code malveillant, virus ou processus informatique, ou de tout autre système électronique.
- (u) Toute Réclamation ou prestation aux termes de la présente Police

d'assurance dans la mesure où la fourniture d'une telle couverture, le paiement d'une telle Réclamation ou la fourniture d'une telle prestation Nous exposerait à toute sanction, interdiction ou restriction en vertu des résolutions des Nations

Unies ou de tout(e) règlement, loi ou sanction économique ou commercial(e) de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou des États-Unis d'Amérique.

## RÉCLAMATIONS

**Important : la soumission d'une Réclamation, qui doit être effectuée par Vous dès que possible et dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant la survenue de l'incident à l'origine de ladite Réclamation, ne signifie pas automatiquement que les Dommages accidentels causés à Votre Produit sont couverts par Votre Police d'assurance. Afin qu'une Réclamation soit examinée, Vous devrez commencer par contacter Microsoft pour que le problème affectant Votre Produit fasse l'objet d'un diagnostic initial. La présente Police d'assurance ne couvre pas les dommages occasionnés à ce Produit si Vous effectuez une réparation non autorisée.**

Veillez **Vous** munir de **Votre Justificatif de Paiement** et joindre **Microsoft** au numéro figurant sur la page <http://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers> ou vous rendre sur le site Web <https://support.microsoft.com> pour contacter le support Web en ligne. Leurs représentants agréés se procureront dans les meilleurs délais les informations relatives au problème rencontré par **Votre Produit** et tenteront d'abord de le résoudre par téléphone et/ou à distance. Si **Nous** ne parvenons pas à résoudre ce problème par téléphone et/ou à distance, un numéro de référence de service pour les Réclamations **Vous** sera communiqué, ainsi que des instructions sur la manière d'obtenir une assistance pour **Votre Produit**.

Veillez ne pas ramener **Votre Produit** au **Détaillant**, ni l'envoyer où que ce soit en l'absence de consigne de **Microsoft**. S'il **Vous** est demandé de remettre le **Produit** à un réparateur agréé proche de **Votre domicile** ou à un **Détaillant**, ou s'il **Vous** est demandé d'envoyer le **Produit** à un autre destinataire (comme un centre de dépôt agréé), veillez à ce que votre envoi comprenne tout ce qui suit :

- (1) le **Produit** défectueux ;
- (2) une copie de **Votre Justificatif de Paiement** ;
- (3) une brève description écrite du problème rencontré par **Votre Produit**; et
- (4) Veuillez inclure le numéro de demande de réparation de la **Réclamation** qui **Vous** a été indiqué par **Microsoft**.

REMARQUE : Si **Microsoft Vous** demande d'envoyer le **Produit** par la poste à toute autre adresse, son personnel **Vous** communiquera les informations nécessaires quant à la marche à suivre. Dans la mesure où **Vous** aurez respecté toutes leurs instructions, ils prendront en charge (pour un envoi postal) les frais de port en partance et à destination de **Votre** adresse. Il **Vous** est vivement conseillé de faire preuve de prudence lorsque **Vous** transportez et/ou envoyez le **Produit**, car **Microsoft** n'est pas tenue au paiement des frais d'expédition ou des dommages dus au fait que **Vous** ou **Votre** représentant agréé ne l'auriez pas convenablement emballé.

La couverture n'est accordée que pour les services admissibles et fournis par un réparateur, **Détaillant** ou centre de dépôt que **Nous** et **Microsoft** avons agréé. Si **Votre Période de validité** expire lorsqu'une **Réclamation** est déjà approuvée, le traitement de cette **Réclamation** sera alors assuré conformément aux conditions générales de la présente **Police d'assurance**.

## FRAUDE

1) Si **Vous** déposez une **Réclamation** frauduleuse au titre de la présente **Police d'Assurance**, **Nous** :

- a) a) ne serons pas tenus de payer la **Réclamation** ;
- b) pourrons recouvrer auprès de **Vous** toute somme que **Nous Vous** aurons versée au titre de la **Réclamation** ; et
- c) pourrons, en **Vous** en avertissant, considérer la **Police d'assurance** comme ayant été résiliée avec prise d'effet à compter de la date de l'acte frauduleux.

2) Si **Nous** exerçons **Notre** droit au titre du point (1)(c) ci-dessus :

- a) **Nous** ne serons pas tenus responsables envers **Vous** pour tout événement pertinent qui se produirait ultérieurement à l'acte frauduleux. On entend par événement pertinent tout ce qui engage **Notre** responsabilité au titre de la **Police d'assurance** (comme la survenance d'un sinistre, le dépôt d'une **Réclamation** ou la notification d'une **Réclamation** potentielle).
- b) **Nous** ne serons pas tenus de rembourser la moindre prime versée.

## RENOUVELLEMENT

La présente **Police d'assurance** n'est pas reconductible et expirera à la fin de **Votre Période de validité**.

## TRANSFERT DE POLICE D'ASSURANCE

La Couverture relevant de la présente **Police d'assurance** ne peut être transférée par **Vous** à aucune partie ni à aucun **Produit**.

## RÉSILIATION

### VOTRE DROIT DE RÉSILIATION

**Vous** pourrez résilier la présente **Police d'assurance** à tout moment en informant **Microsoft** de la demande de résiliation de la manière suivante, et aucuns frais d'annulation ne seront appliqués :

**Vous** pourrez écrire au **Gestionnaire** à l'adresse suivante : Insurance **Policy** Cancellations, Microsoft Ireland Operations Limited, One Microsoft Place, South County Business Park, Leopardstown, Dublin 18, D18 P521, Irlande ou en contactant **Microsoft** par téléphone au numéro de téléphone indiqué sur la page <http://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers> ou en nous envoyant un courriel à [msepsbus@microsoft.com](mailto:msepsbus@microsoft.com).

### DÉLAI DE RÉFLEXION

Si, après la date de souscription à la **Police d'assurance**, **Vous** découvrez que **Vous** êtes déjà couvert par un autre contrat d'assurance pour les mêmes risques couverts par la **Police d'assurance**, conformément à l'Article L. 112-10 du Code des assurances français, **Vous** avez le droit d'annuler la **Police d'assurance** dans les quatorze (14) jours calendaires suivant la date de souscription à la **Police d'assurance**.

En cas de vente à distance de la **Police d'assurance** (par exemple, en ligne ou par téléphone), conformément à l'Article L. 112-2-1 du Code des assurances français, **Vous** avez le droit de renoncer à la **Police d'assurance** dans les quatorze (14) jours calendaires à compter de :

- la date de conclusion de la **Police d'assurance** (en ligne), ou

- la date de réception des documents contractuels et des informations si cette date est postérieure à la date de conclusion de la **Police d'assurance**.

Outre ces droits d'annulation, **Vous** avez le droit d'annuler la **Police d'assurance** dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de souscription à la **Police d'assurance**. Si **Votre** demande d'annulation se situe dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de souscription à la **Police d'assurance**, **Vous** recevrez un remboursement de cent pour cent (100 %) du prix d'achat que **Vous** avez payé, à condition qu'aucune **Réclamation** n'ait été présentée depuis la date de souscription à la **Police d'assurance**.

### APRÈS LE DÉLAI DE RÉFLEXION

Si **Votre** demande d'annulation est effectuée après les quarante-cinq (45) jours suivant la date de souscription à la **Police d'assurance**, sous réserve que la **Limite de responsabilité** n'ait pas été atteinte, **Vous** bénéficierez d'un remboursement au prorata du prix d'achat que vous aurez payé, à la condition qu'aucune **Réclamation** n'ait été présentée pendant cette période.

### NOTRE DROIT DE RÉSILIATION

Dans l'hypothèse où **Nous** résilierions la présente **Police d'assurance**, **Microsoft** (en tant que **Gestionnaire**) **Vous** en informera par le biais d'un préavis écrit (par lettre recommandée ou courriel avec accusé de réception) dans un délai de trente (30) jours minimum avant la date effective de résiliation. Cet avis sera envoyé à **Votre** adresse figurant dans **Nos** registres (par e-mail ou courrier postal, le cas échéant), et il comportera le motif et la date de prise d'effet de la résiliation. Dans l'hypothèse où **Nous** résilions la présente **Police d'assurance**, **Vous** bénéficierez d'un remboursement au prorata s'appuyant sur les mêmes critères que susmentionnés. Aucuns frais de résiliation ne s'appliquent.

**Nous** sommes habilités à résilier la présente **Police d'assurance** pour les motifs suivants :

- (a) le non-paiement du prix d'achat/des frais d'acquisition de la **Police d'assurance** par **Vous**, conformément à l'Article L. 113-3 du Code des assurances français, ou
- (b) une non-divuligation ou fausse déclaration involontaire de **Votre** part à la date de souscription à la **Police d'assurance** ou pendant la **Durée de validité** de la **Police d'assurance**, mais avant tout incident à l'origine de ladite **Réclamation**, conformément à l'Article L. 113-9 du Code des assurances français, ou
- (c) la mise au rebut du Produit, conformément à l'Article L. 121-10 du Code des assurances français, ou
- (d) tout autre cas prévu dans le Code des assurances français.

## SANCTIONS

Conformément aux Articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances français,

Toute non-divuligation ou fausse déclaration intentionnelle de **Votre** part dans les déclarations de risques qui modifie l'exposition au risque entraînera la nullité de la **Police d'assurance**.

Toute non-divuligation ou fausse déclaration involontaire de **Votre** part dans les déclarations de risques découverts après un incident à l'origine de ladite **Réclamation** aboutira à une réduction proportionnelle de l'indemnisation de l'incident à l'origine de ladite **Réclamation**. Dans ce cas, l'indemnisation sera réduite en fonction des tarifs de prime qui auraient été exigibles si les risques avaient été pleinement et précisément déclarés.

## PROCÉDURE DE PLAINTE

Notre priorité est de **Vous** fournir un service de première classe. Toutefois, si **Vous** n'êtes pas satisfait du service, veuillez **Nous** en informer via **Microsoft** au numéro de téléphone indiqué sur la page <http://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers> ou par courriel à : [msepbus@microsoft.com](mailto:msepbus@microsoft.com).

**Microsoft Vous** répondra dans un délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de **Votre** plainte. Si **Nous** ne sommes pas en mesure de répondre de façon satisfaisante à **Votre** question dans ce délai (en raison, par exemple, de la nécessité d'une enquête approfondie), **Microsoft Vous** informera des mesures mises en place pour traiter **Votre** réclamation, de la date estimée à laquelle une réponse complète **Vous** sera donnée et par qui qui au plus tard dans les vingt (20) jours ouvrables. Dans un tel cas, **Votre** réclamation sera résolue dans un délai de quarante (40) jours ouvrables. En cas de délai supérieur à quarante (40) jours ouvrables, le statut actuel **Vous** sera expliqué et il **Vous** sera indiqué quand **Vous** pourrez escompter recevoir une réponse.

Si **Vous** n'avez toujours pas reçu de réponse de **Notre** part **OU** si après cinq (5) jours ouvrables suivant la fin de l'enquête **Vous** n'êtes pas satisfait de **Notre** réponse, il est possible que **Vous** ayez le droit de contacter le Financial Services Ombudsman qui peut examiner les réclamations de « plaignants admissibles » comprenant les particuliers, les entreprises individuelles ainsi que les petits partenariats dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 3 millions d'euros.

De plus amples informations sont disponibles sur le site : <https://www.fspo.ie/>

Financial Services and Pensions Ombudsman, 3<sup>rd</sup> Floor, Lincoln House, Lincoln Place, Dublin 2, D02 VH29

Téléphone : 1890 88 20 90 ou +353 1 567 7000 depuis l'étranger

Courriel : [info@fspo.ie](mailto:info@fspo.ie)

Ou

**Vous** pouvez contacter le Médiateur français de l'assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 - site Web : <http://www.mediation-assurance.org>.

Cette procédure de réclamation n'affecte pas **Vos** droits légaux.

## CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

### PROTECTION DES DONNÉES

**Nous** et **Microsoft** (en qualité d'**Administrateur**) prenons l'engagement de protéger et de respecter **Votre** vie privée conformément à Législation en vigueur en matière de Protection des Données (la « Législation »). Aux fins de la Législation, les responsables du traitement sont **Microsoft** et **Nous**. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de **Nos** principales pratiques pour le traitement de **Vos** données à caractère personnel. Pour obtenir de plus informations, veuillez consulter **Notre** site Web sur <https://www.amtrustinternational.com/about-us/underwriting/>. Pour tout complément d'information sur la manière dont **Microsoft** traite **Vos** données à caractère personnel, veuillez consulter <https://privacy.microsoft.com>.

#### Données sensibles à caractère personnel

Certaines informations personnelles, telles que les informations relatives à la santé ou aux condamnations pénales, peuvent **Nous** être demandées à des fins spécifiques de souscription ou dans le cadre du processus de traitement des réclamations. La fourniture de ces données est subordonnée à **Notre** capacité à fournir une assurance ou à gérer une réclamation. Ces données ne seront utilisées qu'aux fins spécifiques énoncées dans **Notre** déclaration.

#### Comment Nous utilisons Vos Données à caractère personnel et avec qui Nous les partageons

**Nous** traiterons les données à caractère personnel, s'agissant de toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, que **Nous** détenons à **Votre** sujet des manières suivantes :

- Aux fins de fournir l'assurance, de traiter les **Réclamations** et à toute autre fin connexe. Cela peut inclure des décisions de souscription prises par le biais de moyens automatisés, aux fins de l'exécution du contrat d'assurance entre **Vous** et **Nous**.
- Cette approche répond à **Nos** intérêts légitimes à des fins de reconduction d'une offre, de recherche et de réalisation de statistiques : pour que **Nous** analysions l'activité historique, améliorions les algorithmes de tarification et pour aider à prévoir l'impact économique futur, à servir les intérêts commerciaux, à optimiser l'offre de produits et à développer de nouveaux systèmes et processus et pour répondre à des obligations juridiques relevant d'une juridiction hors de l'UE.
- Pour **Vous** fournir les informations, produits ou services que **Vous** **Nous** avez demandés ou qui, à **Notre** avis, sont susceptibles de **Vous** intéresser lorsque **Vous** avez consenti à être contacté à de telles fins.
- Pour **Vous** informer des changements apportés à **Nos** services, en application de **Nos** obligations juridiques et réglementaires.
- Pour lutter contre la fraude, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et répondre à des obligations juridiques ou réglementaires de nature générale, cela est nécessaire pour répondre à **Nos** obligations juridiques et réglementaires relevant d'un territoire au sein de l'UE.

#### Divulguation de vos Données à caractère personnel

**Nous** pouvons divulguer **Vos** données à caractère personnel à des tiers qui interviennent dans la fourniture de produits ou de services en **Notre** faveur ou à des prestataires de services qui se chargent de la prestation de services pour **Notre** compte. Ces entités incluent **Nos** sociétés du groupe, partenaires d'affinité, courtiers, agents, administrateurs tiers, réassureurs, autres intermédiaires d'assurance, bureaux d'évaluation de l'assurance, agences de crédit, prestataires de soins médicaux, agences de détection des fraudes, experts-sinistres, juristes/avocats, comptables, organismes de réglementation et comme pourrait l'exiger la loi.

#### Transferts internationaux de données

**Nous** pouvons transférer **Vos** données à caractère personnel vers des destinations situées hors de l'Espace économique européen (« EEE »). Lorsque **Nous** transférerons **Vos** données à caractère personnel hors de l'EEE, **Nous** **Nous** assurerons qu'elles sont traitées de manière sécurisée et en conformité avec la présente déclaration de confidentialité et la Législation. **Nous** transférons des données uniquement vers des pays que la Commission européenne considère comme présentant un niveau suffisant de protection ou, en l'absence d'une décision de suffisance, **Nous** **Nous** appuyons sur les « Clauses contractuelles types » homologuées par la Commission européenne avec ces parties pour la protection des données.

#### Vos Droits

**Vous** avez le droit :

- a) de **Vous** opposer, à tout moment, au traitement de **Vos** données à caractère personnel à des fins commerciales directes ;
- b) de **Vous** opposer au traitement de **Vos** données à caractère personnel lorsque ce traitement est fondé sur **Nos** intérêts légitimes ;
- c) d'accéder aux données à caractère personnel sous **Notre** contrôle et d'en obtenir une copie ainsi que des informations sur la manière dont ces données à caractère personnel sont traitées et sur quel fondement ;
- d) de demander l'effacement de **Vos** données à caractère personnel ;
- e) de demander la mise à jour ou la rectification de toutes données inadéquates, incomplètes ou inexacts.
- f) de limiter le traitement de **Vos** données.

- g) **Nous** demander de **Vous** fournir **Vos** données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, ou **Vous** pouvez demander qu'elles soient transmises directement à un autre responsable de traitement, mais dans chaque cas seulement si le traitement est fondé sur **Votre** consentement ou sur l'exécution d'un contrat conclu avec **Vous** et si le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés ;
- h) d'introduire une plainte auprès de l'autorité locale chargée de la protection des données ;
- i) de retirer **Votre** consentement à tout moment lorsque le traitement est fondé sur **Votre** consentement, sans compromettre la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

#### Conservation

**Vos** données ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire et elles seront gérées conformément à **Notre** Politique de conservation des données. Dans la plupart des cas, la durée de conservation sera de dix (10) ans après l'expiration du contrat d'assurance ou de **Notre** relation d'affaires avec **Vous**, à moins que **Nous** ne soyons tenus de conserver les données plus longtemps en raison d'exigences commerciales, juridiques ou réglementaires.

Si **Vous** avez des questions concernant **Notre** utilisation de **Vos** données à caractère personnel, veuillez contacter le Délégué à la protection des données, AmTrust International - consultez le site Web pour obtenir l'adresse complète (<https://www.amtrustinternational.com/about-us/underwriting/>) ou envoyez un courriel au Délégué à la protection des données à [dpo.dublin@amtrustgroup.com](mailto:dpo.dublin@amtrustgroup.com).

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### DROIT APPLICABLE

La présente **Police d'assurance** est régie par le droit Français.

#### SOUS-TRAITANCE

Il se peut que **Nous** et **Microsoft** sous-traitions ou cédions l'exécution de **Nos** obligations à des tiers, mais, ce faisant, **Nous** ne pourrions pas être dégagés de **Nos** obligations envers **Vous**.

#### AUTONOMIE DES CLAUSES

Si une quelconque partie du présent contrat est déclarée inapplicable ou nulle, les autres clauses resteront valables et applicables.

#### SUBROGATION

Conformément à l'Article L.121-12 du Code des assurances français, l'**Assureur** est subrogé dans les droits et actions de l'assuré, jusqu'à concurrence de l'indemnité versée.

#### PLUSIEURS POLICES D'ASSURANCE

Conformément à l'Article L.121-4 du Code des assurances français, lorsque plusieurs assurances ont été contractées sans fraude en vue de la couverture d'un même risque et pour un même intérêt, chacune de ces assurances produit ses effets dans les limites des garanties de chaque contrat et dans le respect des dispositions de l'Article L.121-1 du Code des assurances français, quelle que soit la date à laquelle l'assurance a été souscrite. Dans ces limites, le bénéficiaire du contrat peut obtenir l'indemnisation de ses dommages en s'adressant à l'assureur de son choix.

#### AVIS

**Nous** et/ou le **Gestionnaire Vous** contacterons, à des fins de gestion de **Votre Police d'assurance**, aux numéros de téléphone ou aux adresses postales ou électroniques que **Vous Nous** aurez communiqués. Tous les avis ou demandes se rapportant à la présente **Police d'assurance** seront rédigés par écrit et pourront être adressés par quelque moyen raisonnable que ce soit, notamment par courrier postal, courrier électronique, télécopie, SMS ou service de coursier de bonne réputation.

#### INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

La présente **Police d'assurance**, comprenant les **Conditions particulières** de la **Police d'assurance**, les conditions, limitations, exceptions et exclusions, ainsi que **Votre Justificatif de paiement**, constitue l'intégralité de l'accord passé entre **Vous** et **Nous**. Aucune déclaration, promesse ou condition ne figurant pas dans la présente **Police d'assurance** ne pourra modifier ces éléments, à moins que la loi ne l'exige.

#### PRESCRIPTION

Conformément aux dispositions des Articles L. 114-1 à L. 114-3 du Code des assurances français, toutes actions dérivant de la présente **Police d'Assurance** sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

- 1- en cas de non-divulgation, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, qu'à compter du jour où l'**Assureur** en a eu connaissance ;
- 2- en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils n'en avaient pas connaissance jusqu'alors.

Quand **Votre** action contre l'**Assureur** a pour cause le recours d'un tiers, le délai de prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre **Vous** ou a été indemnisé par **Vous**.

Le délai de prescription sera interrompu :

- par une des causes ordinaires qui suspendent le délai de prescription, c'est-à-dire soit la reconnaissance par **Nous** de **Vos** droits, en tant que payeurs de la **Réclamation** (Article 2240 du Code civil français) ou d'une action en justice (Article 2241 du Code civil français) ;
- et par la nomination d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption du délai de prescription de l'action peut, en outre, découler de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'**Assureur** à **Votre** attention en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par **Vous** à l'**Assureur** en ce qui concerne le règlement de la **Réclamation**.

Par dérogation à l'Article 2254 du Code civil français, les parties à la **Police d'assurance** ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée du délai de prescription, ni ajouter des causes de suspension ou d'interruption de celui-ci.

Les causes ordinaires d'interruption sont les suivantes :

- La reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription (Article 2240 du Code civil français).
- Les assignations, même par le biais de procédures sommaires, interrompent le délai de prescription et le délai de forclusion. Il en est de même lorsque la demande est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure (Article 2241 du Code civil français).
- Le délai de prescription ou le délai de forclusion est également interrompu par une mesure conservatoire prise en application du Code français des procédures civiles d'exécution ou par une mesure d'exécution (Article 2244 du Code civil français).
- L'interpellation faite à l'un des débiteurs solidaires par des assignations ou par une mesure d'exécution, ou la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait, interrompt le délai de prescription contre tous les autres, même contre leurs héritiers. En revanche, l'interpellation faite à l'un des héritiers d'un débiteur solidaire ou la reconnaissance de cet héritier n'interrompt pas le délai de prescription à l'égard des autres cohéritiers, même en cas de créance hypothécaire, si l'obligation est divisible. Cette interpellation ou cette reconnaissance n'interrompt le délai de prescription, à l'égard des autres codébiteurs, que pour la part dont cet héritier est tenu. Pour interrompre le délai de prescription pour le tout, à l'égard des autres codébiteurs, il faut l'interpellation faite à tous les héritiers du débiteur décédé ou la reconnaissance de tous ces héritiers (Article 2245 du Code civil français).
- L'interpellation faite au débiteur principal ou sa reconnaissance interrompt le délai de prescription contre la caution (Article 2246 du Code civil français).

---

Microsoft, Surface et Xbox sont des marques déposées du groupe de sociétés **Microsoft**.